

**CHARTE DU COMITÉ D’AUDIT ET DE GESTION DES RISQUES**

Proposition



**MANDAT**

Le mandat du comité d’audit et de gestion des risques est d'aider le conseil à exercer ses responsabilités en examinant :

* le cadre comptable de *NOM DE L’ÉTABLISSEMENT*;
* les renseignements sur les finances ;
* les contrôles internes ;
* le degré de tolérance des risques ;
* toute autre tâche déléguée par le conseil

**COMPOSITON**

Le comité est formé d’un maximum de *quatre (4)* membres. Les membres du comité sont choisis parmi les administrateurs de *NOM DE L’ÉTABLISSEMENT*.

**Fonctionnement**

Le comité doit tenir un minimum de *deux (2)* réunions par année. La direction générale organise et participe aux réunions du comité. Un compte rendu de chaque réunion du comité est préparé. Un répondant est nommé lors de la première rencontre.

**Responsabilités et fonctions**

**Générales**

* Élaborer le plan de travail annuel du comité pour fixer les priorités et les objectifs à réaliser ;
* Revoir, au besoin, le mandat du comité et en recommander l’approbation au conseil ;
* Veiller au respect, par *NOM DE L’ÉTABLISSEMENT*, des dispositions législatives et règlementaires afférentes aux états financiers de l’organisation ;
* Faire rapport au conseil sur les questions importantes soulevées après chacune des réunions du comité ;
* Exercer toute autre fonction que le conseil pourrait déléguer au comité ;

**Audit**

* Valider le budget annuel, en recommander l’adoption au conseil d’administration et en assurer le suivi ;
* Participer annuellement à la présentation des états financiers par l’auditeur externe ;
* Veiller à l’intégrité des états financiers de *NOM DE L’ÉTABLISSEMENT*, les étudier et en recommander l’approbation au conseil ;
* Recommander au conseil la nomination de l’auditeur externe ;
* Approuver le plan d’audit annuel ;

**Gestion des risques**

* Élaborer le plan de gestion de risques et en assurer le suivi.